



الشركة المنجمية لتويست
COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT
PROSPECTEUR DE VALEURS

Avis de convocation des actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le 7 mai 2018 à 10 h 00

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Compagnie Minière de Touissit, Société Anonyme au capital de 168.123.300,00 Dhs et dont le siège social est à Casablanca, Immeuble SIGMA, 5^{ème} étage, lotissement ALAFAK, lots 449-450, La Colline – Sidi Maârouf 20270 Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 32499, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra audit siège, le 7 mai 2018 à 10 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée sur l'exercice 2017 ; examen des comptes de l'exercice 2017 ;
- Examen du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2017 ;
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 de la Loi n° 17-95, telles que modifiées et complétées par la Loi n° 20-05 ;
- Approbation desdits rapports et conventions réglementées, ainsi que les comptes et les opérations de l'exercice 2017 ;
- Quitus à donner aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;
- Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2017 ;
- Ratification de la nomination de Monsieur Mohamed LAZAAR en qualité d'Administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs à conférer.

Projet de Résolutions

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, se soldant par un bénéfice net de **157 549 641,80 dirhams**. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus complet et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice, de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice	157 549 641,80 DH
- Réserve légale	-
= Solde	157 549 641,80 DH
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	104 011 002,15 DH
= Bénéfice distribuable	261 560 643,95 DH
Dividende aux actionnaires 107dh/ action	179 891 931,00 DH
= Solde à inscrire en report à nouveau	81 668 712,95 DH

Elle décide, en conséquence, de distribuer un dividende global de **179 891 931dh**, soit un dividende de **107dh/action** pour l'exercice 2017 et d'affecter au report à nouveau le solde non distribué, soit **81 668 712,95dh**.

Ce dividende sera mis en paiement avant le 30 juin 2018.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 de la Loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes, telles que modifiées et complétées par la Loi n° 20-05, approuve ledit rapport, ainsi que toutes les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice. L'Assemblée Générale donne à cet égard, quitus entier aux Administrateurs.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant annuel des jetons de présence du Conseil d'Administration, relatifs à l'exercice 2017, payable à l'issue de la présente Assemblée, à la somme de **8.190.000dh**.

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la nomination de Monsieur Mohamed Lazaar, en qualité d'administrateur décidée par le Conseil d'administration du 20 décembre 2017 en remplacement de Monsieur Jean François Fourt, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cet administrateur démissionnaire.

SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Joseph Leddet pour une durée de six années. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration,

Prenant acte de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes du Cabinet Deloitte à l'issue de la présente assemblée,

Décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités qui seront nécessaires, et notamment pour déposer au greffe du Tribunal de Commerce les états de synthèse et les rapports des Commissaires aux comptes, conformément à la réglementation en vigueur. »

Le Conseil d'Administration